

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Conseil Communautaire du 27 juin 2024

Objet : Approbation du zonage d'assainissement de MEURES avant mise à l'enquête publique

Le vingt sept juin deux mille vingt quatre, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt et un juin deux mille vingt quatre, se sont réunis, au complexe PALESTRA, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

PRESENTS : 54

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Jean-François LAMONTRE, Jean-Marie WATREMETZ, Laurence MEUNIER, Michel MENET, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Pascal BABLON, Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Dominique BOURGUIGNON, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Yves DELAGE, Pierre DELAITRE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Jean-Paul FEVRE, Laurent FOURNET, Michèle GIANINO, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, François GUYOT, Hélène HALTZ, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Jean Marie JODER, Didier JOLLY, Jessica KACI, Dominique KINTZLER, Dominique LE GRAËT, Patrice LOGEROT, Frédéric MUTZ, Michel PAULIN, Pierre PENCEY, Michelle PETTINI, Thierry PONCE, Catherine POUGET, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Patrick VIARD
Jean-Louis BENOIT par Dominique KINTZLER, Joël CLEMENT par Yves DELAGE, Dominique COMBRAY par Jean-Paul FEVRE, Thierry GASPAROVIC par Pierre PENCEY

EXCUSES : 38

Patrice VOIRIN, Christophe FISCHER, Véronique NICKELS, Thierry ALONSO, Pascal BABOUOT, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Karine COLOMBO, Michel COURAGEOT, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Stéphane FONTANESI, Claude GEORGES, Gérard GROSLAMBERT, Christine HENRY, Carine HURAUX, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Marie-Christine LAURENCE, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Céline OGER, Patrick PRODHON, Didier PRUDENT, Jean-Luc RAILLARD, Sylvie ROUX, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETTEL, Vincent VIGNERON

ABSENTS : 11

Benjamin BIENFAIT, Damien BONHOMME, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Hugues FISCHER, Sandrine LEDOUX, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Alexandre PERNET, Patrick TILLAND

PROCURATIONS : 26

Patrice VOIRIN À Jean-Marie WATREMETZ, Christophe FISCHER À Stéphane MARTINELLI, Thierry ALONSO À Isabelle FENAUX-MILLOT, Pascal BABOUOT À Michel MENET, Khalid BOUSABATA À Sylvie CORDIER, Céline BRASSEUR À Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER À Patrick VIARD, Nabil CHAOUI À Christine GUILLEMY, Karine COLOMBO À Paul FOURNIE, Claude GEORGES À Frédéric MUTZ, Gérard GROSLAMBERT À Christophe GUYOT, Christine HENRY À Pierre DELAITRE, Carine HURAUX À Jean-François LAMONTRE, Jean-Michel KONARSKI À Franck TROMPETTE, Isabelle LARDIN À Michelle PETTINI, Michèle LEMAIRE À André-Xavier RESLINGER, Morgane LENGREND À Lise COURTOIS, Nadine MARIVET À Michel ANDRE, Cyril MOUSSU À Audrey DUHOUX, Marie-Christine MURGIDA À Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sophie NOEL À Pierre ETIENNE, Céline OGER À Thierry COLLOT, Patrick PRODHON À Dominique LE GRAËT, Sylvie ROUX À Laurence MEUNIER, Chantal VAUTHIERS À Etienne MARASI, Bernard VIALLETEL À Stéphan EMERAUX,

Rapporteur : Monsieur Michel MENET

La commune de MEURES fait actuellement réaliser son zonage d'assainissement. Le bureau d'études SOLEST ENVIRONNEMENT a été retenu suite à consultation pour la réalisation de ce zonage.

Le rapport de phase 1 et 2 a ainsi été présenté en mairie de MEURES le 22 novembre 2023.

Vu les conclusions du rapport de phases 1 et 2 du zonage d'assainissement de MEURES, présentées par le bureau SOLEST ENVIRONNEMENT ;

Vu la réunion d'échange avec les services de la DDT, l'ARS52 et l'agence de l'eau en présence de la mairie de Meures et de l'Agglomération de CHAUMONT, qui s'est tenue le 23 février 2024 ;

Considérant que le bureau d'études a présenté 2 scénarios, à savoir :

- Un zonage d'assainissement collectif sur le bourg et traitement des écarts en assainissement non collectif ;
- Un zonage d'assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire communal.

La commune décide d'approuver le projet de zonage en assainissement non collectif tel qu'il a été présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération.

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, consolidée au 14 juillet 2010 ;

Vu l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R123-3 et 123-18 ;

Vu la délibération n°2023/269 du 12 décembre 2023 instituant la convention de délégation comme outil juridique pour la gestion des compétences eau et assainissement ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement du 3 juin 2024 ;

Vu la convention de délégation approuvée par la commune de MEURES en conseil municipal du 24 novembre 2023 ;

Vu la délibération de principe du 12 avril 2024 de la commune de MEURES approuvant le zonage d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de zonage d'assainissement non collectif de la commune de Meures ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.07.05 13:25:06 +0200
Ref:6823406-10232905-1-D
Signature numérique
le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.